PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales pour la désignation des membres du conseil régional d'orientation de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT

COLLÈGE DES COMMUNES NON AFFILIÉES

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de DE SOUSA Séverine, Directrice et composée de[1] :

- Cécile COTTIER Magistrate à la cour administrative d'appel de Lyon
- Jean-Patrick SERRES, Directeur général adjoint Département du Puy-de-Dôme (en visio)
- Frédéric CASTOLDI, Directeur général des services du Centre de gestion de l'Isère

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021 à 16 heures.

I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	4
- Nombre d'électeurs inscrits :	29
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	17
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant par les mentions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 20 novembre 2020, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	6
- Reste nombre de votants (A = x - y) :	11
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	11
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	1
- Bulletins blancs (D) :	1
- Suffrages exprimés (E = A - [B+C+D]) :	9

Nombre de voix obtenues par la liste présentée : 9

II. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

Titulaires	Suppléants
BOSETTI Laurent, Adjoint au Maire de la ville de Lyon	VEYRET Michelle, Adjointe au Maire de la ville de Saint-Martin-d'Hères
	DOSCH Thierry, Adjoint au Maire de la ville de Bourg-en-Bresse
LEPRAT Christiane, Adjointe au Maire de la ville de Vichy	MATZ Jean-Jacques, Adjoint au Maire de la ville d'Oyonnax
	DALLARD Laurence, Conseillère municipale de la ville de Valence
PILAUD Frédéric, Conseiller municipal de la ville de Clermont-Ferrand	LE MEUR Aurélie, Adjointe au Maire de la ville de Chambéry
	MERIAUX Pierre, Adjoint au Maire de la ville de Grenoble
FESNOUX Fanny, adjointe au Maire de la ville de Roanne	ARMINJON Christophe, Maire de Thonon-les-Bains
	GUIGUE Thibaud, Adjoint au Maire de la ville d'Aix-les-Bains

III. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 février 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par la présidente et les membres de la commission.

Signatures

DE SOUSA Séverine,
Présidente de la commission



Cécile COTTIER
Magistrate à la cour administrative d'appel de Lyon



Frédéric CASTOLDI,
Directeur général des services du Centre de gestion de l'Isère

